



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
23 juin 2017  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Treizième session

Ordos (Chine), 6-16 septembre 2017

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

#### Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional

**Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions  
pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions  
et organismes internationaux compétents**

### **Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Dans la décision 9/COP.12 étaient demandés un examen et une évaluation des progrès accomplis par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'agissant de promouvoir et renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents. Le présent document offre un aperçu d'un certain nombre des activités menées dans cette optique, et de leurs résultats. Un rapport sur les partenariats consacrés à la neutralité en matière de dégradation des terres coordonnés par le Mécanisme mondial figure dans le document ICCD/COP(13)/2.

L'examen et l'évaluation ont porté notamment sur les diverses initiatives entreprises avec : i) les autres conventions de Rio et le Fonds pour l'environnement mondial en vue d'élaborer des indicateurs communs et l'indicateur 15.3.1 relatif aux objectifs de développement durable, ainsi que d'exploiter d'autres synergies dans les processus d'établissement de rapports et le renforcement des capacités ; ii) d'autres entités des Nations Unies sur les questions liées, entre autres, à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques, à la dégradation et la restauration des terres, aux forêts, à l'égalité des sexes, à la sécheresse, aux tempêtes de sable et de poussière et aux migrations ; iii) d'autres organisations et institutions internationales.

Après une brève conclusion, le document présente des recommandations relatives aux travaux futurs à mener pour promouvoir et renforcer les liens nouveaux et ceux qui sont déjà établis.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1–3	3
II. Les conventions de Rio et le Fonds pour l’environnement mondial .....	4–9	3
III. Autres entités des Nations Unies .....	10–24	5
A. Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture .....	10–11	5
B. Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat .....	12–13	6
C. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques .....	14–15	6
D. Programme des Nations Unies pour le développement .....	16	7
E. Programme des Nations Unies pour l’environnement .....	17	7
F. Organisation météorologique mondiale .....	18	8
G. Forum des Nations Unies sur les forêts .....	19	8
H. Organisation internationale pour les migrations .....	20	8
I. ONU-Eau .....	21	9
J. Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation de la femme (ONU-Femmes) .....	22	9
K. Bureau des affaires spatiales et Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence .....	23–24	9
IV. Autres organisations et institutions internationales .....	25–31	10
A. Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) .....	25–27	10
B. Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) .....	28	10
C. Initiative TerrAfrica de la Banque mondiale .....	29	11
D. Union africaine et Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique .....	30	11
E. Institut allemand de développement/Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE) .....	31	11
V. Conclusion et recommandations .....	32–47	11

## I. Contexte

1. Dans la décision 9/COP.12 étaient demandés un examen et une évaluation des progrès accomplis par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'agissant de promouvoir et renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents. Le présent document offre un aperçu d'un certain nombre des activités menées dans cette optique et de leurs résultats pour ce qui concerne la promotion et l'approfondissement de ces liens ainsi que le renforcement de l'application de la Convention. Un rapport sur les partenariats consacrés à la neutralité en matière de dégradation des terres coordonnés par le Mécanisme mondial figure dans le document ICCD/COP(13)/2.

2. Pour accomplir de réels progrès vers la réalisation des objectifs stratégiques de la Convention, il est nécessaire de nouer des relations solides et efficaces qui permettent d'exploiter des synergies avec d'autres organisations ayant des missions similaires ou convergentes. Il s'agit non seulement de tisser des liens avec les autres conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement mais aussi avec les organisations et institutions qui s'intéressent à des questions ayant une incidence directe sur la gestion des terres et les communautés des zones arides, y compris le renforcement des capacités, le transfert de connaissances, la définition des objectifs, le suivi et l'établissement de rapports.

3. En adoptant en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays ont une nouvelle fois rappelé combien il importait d'enrayer et d'inverser la tendance à la désertification et à la dégradation des terres et de réduire les incidences de la sécheresse, notamment de prendre l'engagement d'œuvrer à la réalisation d'un monde neutre en matière de dégradation des sols dans le contexte du développement durable. Cette prise de conscience du rôle de la gestion durable des terres dans l'amélioration des conditions de vie des populations impose d'établir des partenariats solides avec les organisations concernées sur des questions comme la croissance économique, la préservation de la biodiversité, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, les migrations et la sécurité, les tempêtes de sable et de poussière et l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des ressources en eau, y compris l'atténuation des effets de la sécheresse.

## II. Les conventions de Rio et le Fonds pour l'environnement mondial

4. La quatorzième réunion du Groupe de liaison mixte des conventions de Rio s'est tenue à Bonn, en Allemagne, le 24 août 2016 et était présidée par le Secrétaire exécutif de la Convention. Le Groupe de liaison mixte est convenu qu'il était nécessaire de créer un groupe de travail permanent du Groupe de liaison mixte, chargé d'examiner les questions de synergie sur une base continue et notamment de rester informé des processus intéressant ses travaux, tels que l'établissement du rapport spécial sur les changements climatiques et la dégradation des terres par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>1</sup>, et d'anticiper les décisions devant être prises lors des sessions futures de la Conférence des Parties.

5. Le secrétariat a contribué à l'établissement des documents de base relatifs à trois décisions prises à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue en décembre 2016 à Cancún, au Mexique. Le secrétariat a participé à la réunion du Groupe d'experts technique spécial sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, à l'issue de laquelle il a été proposé d'utiliser des indicateurs génériques et spécifique<sup>2</sup>, notamment l'indicateur

<sup>1</sup> [www.cbd.int/doc/reports/jlg-14-report-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/reports/jlg-14-report-en.pdf)

<sup>2</sup> [www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-28-en.pdf)

concernant le « pourcentage de la surface émergée du globe occupée par des terres dégradées » (indicateur 15.3.1 relatif aux objectifs de développement durable (ODD)). À propos de la restauration des écosystèmes, le secrétariat a contribué au plan d'action à court terme pour la restauration des écosystèmes<sup>3</sup>, visant à promouvoir la réalisation de nombreux objectifs et cibles, dont la neutralité en matière de dégradation des terres. S'agissant des changements climatiques, le secrétariat a été invité à devenir membre d'un groupe de référence technique chargé d'examiner les directives volontaires relatives aux approches écosystémiques de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe<sup>4</sup>.

6. En février 2016, le secrétariat, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a organisé à la Banque mondiale, à Washington, DC, une réunion d'experts rassemblant plus de 60 participants issus d'organisations, d'institutions, de gouvernements et d'entités du secteur privé concernés par la mise en œuvre de l'objectif 15 et du suivi de la cible 15.3. Les participants sont convenus que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour élaborer des directives sur les bonnes pratiques permettant de mesurer l'indicateur 15.3.1 des ODD en utilisant les indicateurs de progrès adoptés dans le cadre de la Convention, à savoir : i) l'évolution de la structure du couvert terrestre ; ii) l'évolution de la productivité ou du fonctionnement des terres ; iii) l'évolution des stocks de carbone dans le sol et en surface. Suite à cette réunion, le secrétariat a créé officiellement un groupe consultatif interinstitutions, composé de représentants de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la FAO, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Division de statistique de l'ONU, chargé de guider les travaux d'une équipe internationale d'experts dans le cadre d'un accord de collaboration sur des activités de recherche avec l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) financé par la Banque mondiale et le Gouvernement espagnol.

7. Dans le cadre du processus mené actuellement par le Groupe d'experts interinstitutions chargé des indicateurs relatifs aux ODD en vue d'examiner et d'approuver ces indicateurs, le secrétariat a participé aux réunions semestrielles du Groupe d'experts financées par des contributions volontaires du Gouvernement français. Pendant cette période, le secrétariat a présenté une version révisée du document sur les métadonnées, un plan de travail pour la poursuite de l'élaboration de l'indicateur 15.3.1 des ODD et une note demandant que soit engagée une procédure d'examen accélérée de cet indicateur en vue de relever son statut et de lui assigner le niveau II. En décembre 2016, le Groupe de travail sur les informations géospatiales, relevant du Groupe d'experts interinstitutions chargé des indicateurs relatifs aux ODD, a décidé de mettre l'accent sur trois indicateurs prioritaires, dont l'indicateur 15.3.1. En mars 2017, le Groupe sur l'observation de la terre, en collaboration avec le secrétariat, a publié à l'occasion de la quarante-huitième session de la Commission de statistique de l'ONU une brochure<sup>5</sup> présentant l'approche de la Convention concernant la surveillance de la dégradation des terres.

8. La collaboration avec le secrétariat du FEM a encore été renforcée au cours de la période considérée. Lors de la cinquante-deuxième réunion du Conseil du FEM, en mai 2017, le Bureau d'évaluation indépendant du FEM a présenté l'étude sur le domaine d'intervention « dégradation des terres »<sup>6</sup>, portant sur les subventions du FEM et visant à informer le processus de la septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM sur les activités relatives aux terres agricoles, aux terres de parcours, à la dégradation des terres productives, aux terres désertiques et à la lutte contre la déforestation et la désertification. Cette étude a mis en lumière le fait qu'en investissant davantage de ressources dans les terres, le FEM peut aider à atteindre des objectifs multiples et à obtenir divers avantages

<sup>3</sup> [www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-05-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-05-en.pdf).

<sup>4</sup> [www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-04-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-04-en.pdf).

<sup>5</sup> <https://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session/side-events/documents/20170306-1M-JAXA-SDG.pdf>.

<sup>6</sup> [www.thegef.org/council-meeting-documents/land-degradation-focal-area-study](http://www.thegef.org/council-meeting-documents/land-degradation-focal-area-study).

d'une manière plus stratégique et efficace, réalisant ainsi un profit plus élevé sur ses investissements. Cette approche a été renforcée lors de la réunion du Conseil susmentionnée par le Secrétaire exécutif, qui a insisté sur l'importance d'un processus efficace de septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM pour le domaine d'intervention « dégradation des terres », d'un renforcement de l'appropriation nationale et d'une action orientée en priorité vers les pauvres.

9. Le secrétariat continue à travailler avec les coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes de la Convention sur la diversité biologique, du secrétariat de la Convention et du FEM sur l'intégration des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes et, dans le cadre du Partenariat mondial du FEM sur les questions liées à l'égalité des sexes. Il a examiné les directives du FEM relatives à l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes dans les projets et les programmes du FEM dans le cadre des préparatifs de la réunion du Conseil du FEM de novembre 2017 sur la septième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Le Partenariat mondial du FEM sur les questions liées à l'égalité des sexes a mis en place une communauté de pratique sur les questions liées à l'égalité des sexes en vue d'échanger des informations, de partager les enseignements tirés et de collaborer dans le cadre de certaines manifestations. Dans le cadre du partenariat conjoint du Programme de microfinancements du FEM et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, un cours électronique sur l'égalité entre les sexes, l'émancipation des femmes et l'environnement est en cours d'élaboration. Afin de cibler efficacement les cours et de déterminer les possibilités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le cadre d'une collaboration, les coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes des secrétariats des conventions de Rio ont conçu et mené une enquête conjointe pour les centres de liaison nationaux des trois conventions de Rio. Les représentants de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique ont participé aux consultations informelles et formelles en vue de l'élaboration du plan d'action sur les questions liées à l'égalité des sexes dans le cadre de la Convention pour la période 2017-2030. Les consultations avec le FEM montrent que les initiatives conjointes de renforcement des capacités dans le cadre du FEM sont possibles, mais uniquement lorsque les Parties en perçoivent la nécessité et en font la demande. Les coordonnateurs pour les questions concernant la problématique hommes-femmes de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tiennent chaque mois des réunions consultatives en ligne pour échanger et partager des informations.

### **III. Autres entités des Nations Unies**

#### **A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

10. Un atelier réalisé conjointement par la Convention sur la lutte contre la désertification et la FAO, consacré à la collaboration visant à appuyer la réalisation de l'objectif 15.3 s'est tenu en mai 2017 à Rome, en Italie. Les objectifs de cet atelier étaient d'évaluer et d'appréhender les domaines respectifs de compétences techniques dans le cadre de la Convention et de la FAO afin d'améliorer l'appui apporté aux pays pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'indicateur 15.3 des ODD, et de se mettre d'accord sur une vision commune et une collaboration future. À cet égard, il a été convenu que les missions de la Convention et de la FAO étaient étroitement liées et que la Convention, en tant que première entité responsable pour l'indicateur 15.3.1, s'engageait à collaborer étroitement avec son principal partenaire, la FAO, afin de relever le statut de l'indicateur pour le faire passer du niveau III au niveau II dans les meilleurs délais. De même, la FAO s'est engagée à contribuer à la mise en œuvre et au suivi de la cible 15.3 des ODD dans un certain nombre de pays participant au Programme de fixation des objectifs dans le domaine de la neutralité en matière de dégradation des terres. Une feuille de route pour la coopération en vue de la réalisation de ces objectifs a été adoptée à cet atelier.

11. Le secrétariat participe à l'initiative de la FAO sur le Cadre d'action global sur la pénurie d'eau<sup>7</sup>, qui a été lancé au cours de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 2016. Cette initiative vise à remédier aux problèmes de plus en plus pressants relatifs à la pénurie d'eau en stimulant la coopération internationale portant sur la pénurie d'eau dans l'agriculture dans le contexte des changements climatiques et de la concurrence croissante pour les ressources en eau.

## **B. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat**

12. En 2016, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a approuvé la publication d'un rapport spécial sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres, à paraître en 2019. Le 13 janvier 2017, le secrétariat et les membres de l'Interface science-politique (ISP) ont procédé à des consultations bilatérales avec le secrétariat du GIEC afin d'échanger des vues et de formuler des recommandations sur la structure du rapport. En février 2017, le secrétariat et un coprésident de l'ISP ont participé à la réunion visant à définir le cadre des travaux, tenue à Dublin, en Irlande, et la structure du rapport ainsi définie<sup>8</sup> a été adoptée par le GIEC à sa quarante-cinquième session, tenue à Guadalajara, au Mexique, du 28 au 31 mars 2017.

13. Le secrétariat a participé en tant que membre du Comité consultatif scientifique à la réunion d'experts de la FAO et du GIEC sur les changements climatiques, l'utilisation des terres et la sécurité alimentaire, qui s'est tenue à Rome du 23 au 25 janvier 2017 et à laquelle ont également pris part des membres de l'ISP<sup>9</sup>. Du 21 au 23 mars 2017, le secrétariat et l'ISP ont organisé, en collaboration avec la FAO, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols du Partenariat mondial sur les sols pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique ainsi que l'atténuation de ses effets, le GIEC et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Colloque mondial sur le carbone organique du sol, qui a été l'occasion de souligner le rôle de la gestion des sols et du carbone organique du sol dans la promotion des programmes relatifs aux changements climatiques et au développement durable. Le document final<sup>10</sup> de cet événement devrait contribuer à l'établissement des rapports périodiques du GIEC, à commencer par le rapport spécial mentionné au paragraphe 12 ci-dessus, les lignes directrices révisées sur les inventaires et le sixième rapport d'évaluation, ainsi qu'aux processus d'établissement des rapports au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la lutte contre la désertification et des ODD.

## **C. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

14. En 2015, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a lancé l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres et le secrétariat de la Convention a été reconnu comme l'un des principaux utilisateurs de cette évaluation et contributeurs à celle-ci. Par la suite, le secrétariat a contribué à la délimitation du champ de l'évaluation et à la première réunion des auteurs. En mai 2016, le secrétariat a examiné et commenté un premier avant-projet de l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres. Le secrétariat a également rendu compte de l'examen de la deuxième version préliminaire de l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres, notamment en établissant un « Résumé à l'intention des décideurs » en mai et juin 2017.

<sup>7</sup> [www.fao.org/land-water/overview/global-framework/en/](http://www.fao.org/land-water/overview/global-framework/en/).

<sup>8</sup> [www.ipcc.ch/meetings/session45/Decision\\_Outline\\_SR\\_LandUse.pdf](http://www.ipcc.ch/meetings/session45/Decision_Outline_SR_LandUse.pdf).

<sup>9</sup> [www.ipcc.ch/pdf/supporting-material/EM\\_FAO\\_IPCC\\_report.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/supporting-material/EM_FAO_IPCC_report.pdf).

<sup>10</sup> [www.fao.org/documents/card/en/c/25eaf720-94e4-4f53-8f50-cdfc2487e1f8/](http://www.fao.org/documents/card/en/c/25eaf720-94e4-4f53-8f50-cdfc2487e1f8/).

15. Le secrétariat continue à contribuer au processus de renforcement des capacités de l'IPBES, en particulier dans le cadre de l'élaboration du plan de travail, de sa participation à des réunions techniques et des réunions d'experts, et du partage de compétences. Le dispositif de mise en correspondance de la Plateforme IPBES repose sur le concept de la Plateforme pour le renforcement des capacités de la Convention, qui permet à son tour à l'IPBES de toucher un plus grand public au niveau mondial. En outre, en tant que membre du Forum de l'IPBES sur le renforcement des capacités, le secrétariat a joué un rôle majeur dans la mise en place du programme de bourses d'études de cette plateforme et, notamment, dans l'élaboration de l'ensemble de ses plans et activités de renforcement des capacités ; il a également contribué en participant à ses séminaires, notamment à ceux qui se déroulaient sur le Web et en promouvant des synergies en matière de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre des activités de la plateforme, s'agissant en particulier de la mise en œuvre des projets sur le terrain.

#### **D. Programme des Nations Unies pour le développement**

16. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'apporter son appui en matière de communications et de prise en considération de la problématique hommes-femmes dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification. Il a joué un rôle clef en présentant des récits enrichissants sur le plan humain, en y apportant des modifications et en donnant des orientations à ce sujet pour la publication « Land for Life : Managing Land Sustainably for Better Livelihoods »<sup>11</sup>. S'agissant des questions liées à l'égalité des sexes, le PNUD a appuyé la participation de la Convention au Partenariat mondial du FEM sur les questions liées à l'égalité des sexes en 2016 et il a apporté une contribution au document de travail sur l'égalité des sexes, publié en collaboration avec le Rapport sur l'évaluation des terres dans le monde<sup>12</sup>. Depuis 2013, le PNUD continue à jouer un rôle clef dans la promotion de l'autonomisation des femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Convention, il fait partie de l'équipe spéciale qui a conçu, coorganisé et appuyé l'atelier de formation sur l'égalité des sexes qui a eu lieu à l'occasion de la treizième session de la Conférence des Parties.

#### **E. Programme des Nations Unies pour l'environnement**

17. Le secrétariat a contribué à un projet de résolution sur les tempêtes de sable et de poussière adopté à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue en mai 2016 à Nairobi, au Kenya. Conformément à la résolution 70/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétariat a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en vue d'établir le rapport sur l'évaluation des tempêtes de sable et de poussière à l'échelle mondiale<sup>13</sup>, qui a été présenté par le Secrétaire général de l'ONU à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Dans le cadre du suivi de cette activité, le secrétariat a mis au point un cadre de politique générale et un guide technique concernant les tempêtes de sable et de poussière en mettant l'accent sur l'évaluation de l'impact économique<sup>14</sup>. Avec l'appui de l'Initiative de Changwon, le secrétariat continue à progresser dans la mise en œuvre des Partenariats pour le reverdissement des zones arides, qui visent à promouvoir la réalisation de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres et les essais dans ce domaine. Le secrétariat collabore aussi avec le PNUE pour élaborer des propositions de projet sur des questions telles que les systèmes d'alerte rapide à la sécheresse en vue de les soumettre à l'examen du Fonds vert pour le climat.

<sup>11</sup> Voir le document ICCD/COP(13)/4.

<sup>12</sup> [www.unccd.int/glo](http://www.unccd.int/glo).

<sup>13</sup> [http://uneplive.unep.org/media/docs/assessments/global\\_assessment\\_of\\_sand\\_and\\_dust\\_storms.pdf](http://uneplive.unep.org/media/docs/assessments/global_assessment_of_sand_and_dust_storms.pdf).

<sup>14</sup> Voir le document ICCD/COP(13)/20.

## F. Organisation météorologique mondiale

18. Le secrétariat a collaboré avec l'OMM à l'élaboration d'un cadre de politique générale et d'un guide technique concernant les alertes rapides, l'évaluation, la gestion et la prévention des tempêtes de sable et de poussière. En tant que membre du Comité directeur du système SDS-WAS (système d'alerte et d'évaluation en matière de tempêtes de sable et de poussière) de l'OMM, le secrétariat a contribué à l'élaboration du programme de travail du SDS-WAS. Le secrétariat collabore aussi avec l'OMM dans le cadre de deux programmes adoptés à la réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse : i) l'Initiative d'ONU-Eau sur le développement des capacités pour appuyer les politiques nationales de gestion de la sécheresse ; et ii) le Programme de gestion intégrée de la sécheresse (IDMP). S'agissant de l'IDMP, le secrétariat a contribué aux publications intitulées « Building Resilience to Drought : Learning from Experience in the Horn of Africa »<sup>15</sup> et « Benefits of action and costs of inaction : Drought mitigation and preparedness – a literature review »<sup>16</sup>. Le secrétariat participe aux réunions annuelles du comité de direction et de gestion de l'IDMP ainsi qu'à d'autres événements organisés conjointement par l'OMM, la Convention et la FAO, tels qu'une manifestation conjointe lors de la Conférence africaine sur la sécheresse qui s'est tenue à Windhoek, en Namibie, en août 2016.

## G. Forum des Nations Unies sur les forêts

19. En tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, le secrétariat a contribué à l'élaboration du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), adopté en session extraordinaire en janvier 2017, et de l'ensemble d'indicateurs de base pour le suivi des objectifs relatifs aux forêts. En outre, le secrétariat était membre du Comité directeur de la réunion tenue en novembre 2016 de l'Initiative de l'ONU à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), notamment des travaux en cours dans le cadre de ce Forum relatifs à la rationalisation du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Instrument des Nations Unies sur les forêts et de ses objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, ainsi que des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts.

## H. Organisation internationale pour les migrations

20. Le secrétariat et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont renouvelé leur engagement à communiquer des messages communs sur l'importance de la lutte contre les causes environnementales profondes de la mobilité et des déplacements humains. Le secrétariat a contribué en termes de recherche et de partage des connaissances à l'Atlas des migrations environnementales de l'OIM et, à son tour, l'OIM a fourni des contributions au Rapport sur l'évaluation des terres dans le monde. L'initiative « 3S » Soutenabilité, Stabilité et Sécurité en Afrique a marqué une étape importante dans la promotion de ce partenariat, tant au niveau de la sensibilisation qu'au niveau opérationnel. En matière de mobilisation, l'OIM a activement appuyé le secrétariat dans la promotion de l'initiative « 3S » lors du Forum mondial sur la migration et le développement, une initiative officielle visant à contribuer aux travaux sur un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Sur le plan opérationnel, les deux organisations collaborent à la mise en œuvre des projets de démonstration « 3S » visant à créer des emplois en rapport avec les terres pour les migrants vivant dans le centre de transit de l'OIM à Agadez, au Niger, afin de les aider à se réintégrer dans leur pays d'origine.

<sup>15</sup> [www.droughtmanagement.info/literature/GWP\\_HOA\\_Building\\_Resilience\\_to\\_Drought\\_2016.pdf](http://www.droughtmanagement.info/literature/GWP_HOA_Building_Resilience_to_Drought_2016.pdf).

<sup>16</sup> [www.droughtmanagement.info/literature/IDMP\\_BACI\\_WP.PDF](http://www.droughtmanagement.info/literature/IDMP_BACI_WP.PDF).



## **I. ONU-Eau**

21. En tant que membre d'ONU-Eau, le secrétariat participe aux réunions semestrielles d'ONU-Eau afin de contribuer aux débats sur de nombreuses questions, notamment la gouvernance d'ONU-Eau, le suivi et l'état d'avancement de l'ODD 6 sur l'eau potable et l'assainissement, l'organisation des Journées mondiales de l'eau et le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau. Le secrétariat contribue en outre à la prochaine publication d'ONU-Eau, le Rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau de 2018. Dans le cadre des activités d'ONU-Eau, la Convention est membre des groupes d'experts « Pénurie d'eau » et « Eau et changements climatiques ».

## **J. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)**

22. Le secrétariat a travaillé avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de renforcer sa capacité d'intégration d'une perspective sexospécifique dans ses travaux. En septembre 2016, le coordonnateur pour les questions concernant la problématique hommes-femmes de la Convention a participé à un atelier de formation sur l'égalité des sexes, qui s'est tenu à Bonn et qui était organisé par le personnel d'ONU-Femmes traitant de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Par la suite, le secrétariat a tenu des consultations approfondies avec ONU-Femmes dans le cadre de l'élaboration du projet de plan d'action pour l'égalité des sexes au titre de la Convention. Au moment de l'élaboration du présent rapport, le secrétariat, le PNUD et ONU-Femmes lançaient de nouvelles activités visant à accorder une plus grande attention à la problématique hommes-femmes dans les textes issus de la treizième session de la Conférence des Parties et à accroître la participation des femmes : la conduite d'une séance de formation destinée à renforcer les compétences relatives à la problématique hommes-femmes des parties prenantes à la Convention qui devait se tenir immédiatement après la treizième session de la Conférence des Parties ; le parrainage de spécialistes de la problématique hommes-femmes pour leur permettre d'assister à la treizième session de la Conférence des Parties ; l'organisation de la Journée de l'égalité des sexes dans le Pavillon des conventions de Rio ; et le renforcement de la collaboration entre les spécialistes de l'égalité des sexes d'ONU-Femmes au niveau des pays et des experts techniques des trois conventions de Rio.

## **K. Bureau des affaires spatiales et Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence**

23. Le secrétariat collabore avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et le programme qui lui est affilié, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence en vue d'élaborer un programme de travail conjoint pour 2017-2018 visant à intégrer les techniques spatiales dans la mise en œuvre de la Convention, notamment dans l'élaboration des documents d'orientation et des directives techniques sur la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière, afin de faciliter le renforcement des capacités des pays parties touchés et d'y contribuer.

24. Le secrétariat a coorganisé en juillet 2016 à Saint-Domingue (République dominicaine) une réunion régionale d'experts sur le renforcement des systèmes d'alerte rapide à la sécheresse (SEWS-D), qui mettait l'accent sur l'exploitation de l'information d'origine spatiale dans les systèmes d'alerte rapide à la sécheresse. Le secrétariat a également contribué à l'établissement de documents<sup>17</sup> pour un atelier intitulé « Utilisation des techniques spatiales pour la surveillance des tempêtes de poussière et de la sécheresse au Moyen-Orient », qui a eu lieu à Téhéran, en République islamique d'Iran, en novembre 2016.

<sup>17</sup> [www.unoosa.org/oosa/oodoc/data/documents/2017/aac.105c.12017crp/aac.105c.12017crp.22\\_0.html](http://www.unoosa.org/oosa/oodoc/data/documents/2017/aac.105c.12017crp/aac.105c.12017crp.22_0.html).

## IV. Autres organisations et institutions internationales

### A. Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

25. Le plan de travail commun à l'UICN et à la Convention pour la période 2015-2020 couvre un large éventail de questions et a pour objectif global d'appuyer les progrès des politiques et des programmes visant à assurer la neutralité en matière de dégradation des terres moyennant l'application de solutions s'appuyant sur la nature aux niveaux national et infranational. Au cours de la période intersessions, le Congrès mondial de la nature et le programme de définition des objectifs relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres ont été deux des principaux domaines de collaboration.

26. Le secrétariat, l'Initiative sur l'économie de la dégradation des terres ainsi que la Commission pour la gestion des écosystèmes et l'Initiative mondiale pour les zones arides de l'UICN ont collaboré à l'organisation d'un voyage sur le thème « La vie sur la terre » lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Hawaï, en septembre 2016. Ce voyage visait à appuyer la transition vers une action plus globale en faveur de la réalisation de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030. Il a permis de jeter des ponts entre de nombreuses approches diverses de l'utilisation des terres et de l'aménagement du territoire afin de rechercher les possibilités de synergie ou les conflits entre ces approches. Le rapport final qui lui est consacré<sup>18</sup> donne un aperçu de ce voyage et contient une synthèse des principaux enseignements apportés et observations formulées par les participants.

27. En outre, l'UICN est membre de l'Équipe spéciale de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification et a apporté une contribution importante à l'élaboration et à la production des récits enrichissants sur le plan humain en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique orientale publiés dans l'ouvrage « Land for Life : Managing Land Sustainably for Better Livelihoods » mentionné au paragraphe 16 ci-dessus. Dans le cadre du partenariat UICN-Mécanisme mondial sur le projet Front local environnemental pour une Union verte (FLEUVE), le secrétariat a effectué des études de cas au Burkina Faso, au Tchad et au Sénégal sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la réalisation de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres. S'appuyant sur ses collaborations antérieures, l'UICN a été une précieuse source de compétences en matière d'égalité des sexes, notamment pour le projet de plan d'action sur l'égalité des sexes.

### B. Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)

28. Comme suite à la décision 29/COP.12, la Turquie, dans le cadre de l'Initiative d'Ankara, s'est engagée à renforcer la participation des administrations des collectivités locales pour appuyer des futurs débats de la Conférence des Parties. À cet égard, le secrétariat a créé un partenariat avec le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) – Collectivités locales pour le développement durable, un réseau mondial de plus de 1 500 villes et régions déterminées à construire un avenir durable. Il a organisé dans le cadre de cette collaboration une session lors du huitième Forum mondial sur la résilience et l'adaptation des villes, qui a eu lieu à Bonn en 2017, avec la participation de plus de 400 représentants venus du monde entier. Cette collaboration a également porté sur l'élaboration d'une fiche d'information<sup>19</sup> sur la pertinence du développement urbain durable dans le contexte de la dégradation des terres. Ce document décrit le rôle des collectivités locales et infranationales, l'accent étant mis sur la migration, notamment sur le continuum urbain/rural et la résilience, l'alimentation/la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité.

<sup>18</sup> [www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/loi\\_journey\\_report\\_2.pdf](http://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/loi_journey_report_2.pdf).

<sup>19</sup> [www.iclei.org/fileadmin/PUBLICATIONS/Briefing\\_Sheets/Land\\_Degradation/ICLEI\\_Briefing\\_Sheet\\_Land\\_Degradation.pdf](http://www.iclei.org/fileadmin/PUBLICATIONS/Briefing_Sheets/Land_Degradation/ICLEI_Briefing_Sheet_Land_Degradation.pdf).

### C. Initiative TerrAfrica de la Banque mondiale

29. L'initiative TerrAfrica de la Banque mondiale a appuyé des activités de sensibilisation dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification moyennant : i) la publication de « Land for Life : Managing Land Sustainably for Better Livelihoods » (voir par. 16 ci-dessus), contenant des récits enrichissants sur le plan humain en anglais et en français ; ii) la production de trois films sur les migrations visant à sensibiliser le public à la Journée mondiale 2017 de la lutte contre la désertification et la sécheresse ; iii) la production de quelque 100 photographies montrant les effets de la restauration et de la remise en état des terres ; iv) le parrainage du « Future Policy Award » (Prix pour les politiques d'avenir) du World Future Council de 2017. L'initiative TerrAfrica de la Banque mondiale a en outre appuyé les travaux du secrétariat visant à élaborer et à améliorer l'indicateur 15.3.1 des ODD.

### D. Union africaine et Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

30. Les services de secrétariat de l'Équipe spéciale de l'initiative « 3S » mentionnée au paragraphe 20 ci-dessus, lancée par la présidence sénégalaise du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la présidence marocaine de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre sur les changements climatiques ont été confiés au secrétariat de la Convention. Dans ce cadre, le secrétariat a renforcé ses échanges avec l'Agence du NEPAD, la Communauté des États sahélo-sahariens et le secrétariat de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont été invités aux réunions préparatoires et aux événements d'orientation de l'initiative « 3S ». La promotion de la coordination avec les programmes et initiatives existants de l'Union africaine et du NEPAD pour la prévention des conflits, l'emploi des jeunes, le développement rural et la gestion des ressources naturelles en vue d'atteindre les objectifs de l'initiative « 3S » figure parmi les priorités de l'Équipe spéciale.

### E. Institut allemand de développement/Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE)

31. Le secrétariat collabore aussi avec des organisations nationales et internationales établies à Bonn travaillant sur la sécheresse et des questions connexes telles que l'Institut allemand de développement/Deutsches Institut für Entwicklungspolitik et l'Institut sur l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies afin d'aider à élaborer des politiques plus efficaces et pertinentes sur la sécheresse au niveau national.

## V. Conclusion et recommandations

32. **Dans le cadre de l'examen des prochaines mesures à prendre pour promouvoir et renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents, la priorité devrait être donnée aux liens qui aident les pays dans la mise en œuvre de la Convention.**

33. **En conséquence, la Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner les éléments ci-après pour décision :**

34. ***Rappelant l'article premier de la Convention,***

35. ***Rappelant également la décision 9/COP.12, dans laquelle sont demandés un examen et une évaluation des progrès accomplis par le secrétariat s'agissant de promouvoir et de renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents,***

36. *Reconnaissant* que pour réaliser de réels progrès sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de la Convention, il faut nouer des relations solides et efficaces qui permettent d'exploiter les synergies appropriées avec des organisations ayant des missions similaires ou convergentes,
37. *Reconnaissant également* qu'il s'agit non seulement de tisser des liens avec les autres conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement mais aussi avec les organisations et institutions qui s'intéressent aux questions abordées dans la présente décision,
38. *Réaffirmant* qu'il convient d'utiliser, pour l'établissement des rapports au titre des conventions de Rio et des ODD, les trois indicateurs fondés sur les terres décrits dans la décision 9/COP.12, qui sont conformes aux indicateurs de progrès et paramètres de mesure adoptés dans la décision 22/COP.11, à savoir : i) l'évolution de la structure du couvert terrestre ; ii) l'évolution de la productivité ou du fonctionnement des terres ; iii) l'évolution des stocks de carbone dans le sol et en surface,
39. *Consciente* de la nécessité de renforcer la collaboration avec les organes techniques et les experts pour aider les pays dans le suivi et l'établissement de rapports sur les trois indicateurs de progrès, tels que, notamment, le Groupe sur l'observation de la terre,
40. *Se félicitant* des initiatives lancées pour prendre en considération l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre de la Convention,
41. *Réaffirmant* que la lutte contre les inégalités entre les sexes qui sont à l'origine de la dégradation des terres permettrait de renforcer la mise en œuvre de la Convention,
42. *Prenant en considération* les décisions pertinentes qu'elle a adoptées à sa treizième session,
43. *Invite* le Groupe sur l'observation de la terre à mettre en place une initiative ou tout autre mécanisme approprié, en coordination avec le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, chargé de fournir des informations d'origine spatiale et des mesures *in situ* afin d'aider les pays à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports sur l'indicateur 15.3.1 des ODD, s'agissant notamment de l'accès aux données, du renforcement des capacités en matière de traitement des données nationales et de l'élaboration de normes et de protocoles ;
44. *Invite également* le Fonds pour l'environnement mondial à appuyer les demandes communes qui renforcent les synergies en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de promouvoir l'égalité des sexes aux niveaux régional et mondial, qui sont soumises par les conventions de Rio à la demande de leurs Parties respectives ;
45. *Demande* au secrétariat et aux organes compétents de la Convention sur la lutte contre la désertification :
- a) D'encourager la poursuite de l'harmonisation des indicateurs et des procédures d'établissement de rapports, notamment des indicateurs de progrès fondés sur les terres dans toutes les conventions de Rio et le Fonds pour l'environnement mondial ;
  - b) De poursuivre sa collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en tant que principale entité responsable dans ce domaine, en vue d'établir la version définitive de la méthodologie et des options de données pour l'indicateur 15.3.1 des ODD, et de mettre en place une coordination avec les pays concernant l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et mondial conformément aux protocoles établis dans le cadre des indicateurs relatifs aux ODD ;

c) De s'appuyer sur la collaboration engagée avec les entités compétentes des Nations Unies, telles qu'ONU-Femmes, le PNUD, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et les secrétariats des conventions de Rio, ainsi qu'avec les partenaires de développement et les organisations internationales compétentes, pour promouvoir l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes à tous les niveaux, et en particulier aux niveaux national et infranational ;

d) De promouvoir la poursuite de la collaboration avec les organisations compétentes, telles que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'OMM, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Bureau des affaires spatiales et le PNUE, en vue d'achever l'élaboration d'une politique générale et d'un guide technique, comprenant notamment des outils et des méthodes, pour la mise en œuvre de la Convention conformément à la décision XX/COP.13<sup>20</sup> ;

e) De continuer à encourager les partenariats avec l'OMM, la FAO, le Bureau des affaires spatiales, la Convention sur la diversité biologique et ONU-Eau, et de définir de nouveaux partenariats avec d'autres organisations compétentes en vue de renforcer l'appui des pays à l'élaboration de politiques nationales de gestion de la sécheresse prévoyant la mise en place de systèmes de suivi et d'alerte rapide, l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'atténuation des risques de sécheresse dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention ;

46. *Demande également* tant au secrétariat qu'au Mécanisme mondial de continuer de jouer leurs rôles respectifs au sein des partenariats établis et de chercher à établir de nouveaux partenariats, conformément à leurs mandats respectifs, en vue d'améliorer encore la mise en œuvre de la Convention, de son plan stratégique pour 2018-2030 et, s'il y a lieu, de les porter à sa connaissance pour qu'elle décide des mesures à prendre le cas échéant ;

47. *Demande en outre* au secrétariat de rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente décision à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

---

<sup>20</sup> Il s'agit d'un projet de décision qui sera soumis pour adoption à la treizième session de la Conférence des Parties.